



Garde des enfants

Par Lepante

Dans l'hypothèse d'une séparation, est-il possible d'obtenir la garde des enfants avec des horaires décalés ?

À titre d'exemple : travail les lundi et mardi de 07h à 19h puis le mercredi soir de 19h à 07h. Ensuite, disponible jusqu'au qu'au mardi suivant.

Vaut-il mieux changer pour des horaires de bureau ?

Précision : tout cela avec un jeune enfant de trois ans.

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Tout est possible, à condition que ce soit dans l'intérêt de l'enfant : pensez à ses trajets, à ses horaires de sieste, à ses futurs horaires scolaires, etc.